

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 MARS 2024 DELIBERATION N°015-1-2024

## OBJET : Transport et traitement des déchets inertes par Astra Recyclage

**Date de convocation : 01/03/24**  
**Nombre de conseillers : 50**  
**En exercice : 50**  
**Présents : 31**  
- Titulaires : 28  
- Suppléants : 3  
**Absents : 19**  
- Dont représentés : 8  
**Votants : 39**  
- Pour : 39  
- Contre : 0  
- Abstention : 0  
**N'ayant pas pris part au vote : 0**

### Présents :

- Mesdames Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Andrée LUTREAU, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Patrice GRIMARDIAS, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS ;

**Pouvoirs :** Christiane GADREY à Florence BERLO, Danièle PERROT à Andrée LUTREAU, Denise FOUCAULT à Brigitte GAUDRY, Fabien BAZIN à René BLANCHOT, Emmanuel RABEUX à Daniel GONTHIER, Marie-Christine GROSCHÉ à Daniel MARTIN, Christine PIN à Patrice JOLY, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

**Secrétaire de séance :** Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;


Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter une benne à gravats sur la déchetterie de Lormes et d'évacuer les déchets inertes des particuliers et entreprises collectés dans nos trois déchetteries vers un site adapté ;

Considérant que l'entreprise Astra Recyclage, à Saint-Eloi, a la capacité de collecter et de traiter les déchets inertes ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de donner pouvoir au Président pour signer l'offre proposée par l'entreprise Astra Recyclage.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



René BLANCHOT

Le secrétaire



Marie LECLERCQ